

le pays—et c'est ce qui est merveilleux dans le nouveau Canada—nous ont montré quelque chose. Il y a deux ans, j'ai voyagé dans tout le pays en ma qualité de secrétaire d'État et j'ai vu comment les jeunes Canadiens nous ont montré que le bilinguisme est, de fait, une occasion de nous développer à titre personnel et collectif.

Y a-t-il preuve plus convaincante de ce nouvel esprit et de cette nouvelle tolérance que l'accord du lac Meech conclu entre toutes les provinces canadiennes et le gouvernement fédéral? Je reconnais que le Québec constitue une société distincte au sein du Canada et que la dualité linguistique est une distinction fondamentale que nous devons protéger. Cet accord n'a pas été conclu du jour au lendemain. Il existe parce qu'il est issu de la réalité, qu'il tient compte de la nature réelle du Québec et du Canada.

[Français]

Madame la Présidente, dans tous les cas, aujourd'hui nous devons reconnaître le Canada pour ce qu'il est et pour ce qu'il veut devenir. Nous ne voulons plus du Canada de la discorde et nous n'avons pas voulu d'un Canada qui ne représente plus la réalité d'aujourd'hui. Si le Canada est un pays plus dynamique, plus prospère, plus sûr de lui, c'est parce que les Canadiens et les Canadiennes ont pris conscience que ce qui les unit est infiniment plus fort, plus riche que ce qui les a toujours divisés dans le passé, particulièrement le dossier des langues. C'est aussi, je le pense, et j'en suis fier, de rendre tribut à un homme qui, il y a cinq ans, a pris la direction du parti auquel j'appartiens, un homme pour qui le premier discours prononcé a été ici dans cette Chambre, le premier discours, pour l'appui à une résolution des Communes appuyant la minorité francophone du Manitoba. Il avait dit alors: Nous avons l'obligation absolue d'assurer à nos minorités linguistiques la justice à laquelle elles ont droit.

[Traduction]

Il est donc parti pour Winnipeg, dans des circonstances particulièrement difficiles, afin de réitérer son engagement en faveur de la justice linguistique. Je crois qu'à ce moment-là, il y a cinq ans, le besoin urgent de moderniser la loi sur les langues officielles ne figurait pas sur l'ordre du jour du caucus national de notre parti.

[Français]

Mais, du Cap-Breton à la Colombie-Britannique, les Canadiens et les Canadiennes ont entendu le même message: «un droit est un droit, toujours et partout», où que l'on se trouve dans ce pays. Et aujourd'hui, cet homme qui disait et qui faisait ces déclarations est premier ministre du Canada. Madame la Présidente, je voudrais dire en terminant, et c'est pour l'élément le plus fondamental de ce message, que comme Canadien et comme Canadien francophone, non pas au nom mais avec l'ensemble de mes collègues du Québec, j'ai le goût de dire: Je ne serais pas ici aujourd'hui si je n'avais pas été convaincu par l'exemple de Brian Mulroney que la justice n'est pas un idéal abstrait, mais qu'elle est l'instrument dans lequel les grands partis doivent être dirigés et les grands pays doivent être gouvernés.

Madame la Présidente, nous ne voulons plus d'un Canada d'intolérance. Un pays, ça se bâtit sur des différences, et des langues, ce sont des différences. Qu'on parle français, qu'on

parle anglais, ça représente une des différences essentielles et qui n'est pas particulière au Québec, mais qui appartient à l'ensemble des provinces de ce pays. Le Canada a de grands horizons, le Canada se gère par le courage et par les défis, et le Canada peut-il être autre chose, madame la Présidente, que la reconnaissance de ses deux langues officielles développées dans les politiques qui les encadrent?

Madame la Présidente, j'ai terminé et je pense qu'en tant que dignité d'hommes et de femmes, que le futur exige que l'on respecte en moi ma composante francophone, en harmonie avec la réalité anglophone, qui tous deux ensemble ont créé ce pays. Je suis un Canadien francophone fier de ses origines, heureux de les partager avec les anglophones collègues qui le désirent.

\* \* \*

## LA LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA-ÉTATS-UNIS

### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 5 juillet, de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et déferé à un Comité législatif, ainsi que des amendements de M. Axworthy (p. 16661) et de M. Young (p. 17089).

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Comme il est 17 h 45, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre abordera maintenant le vote par appel nominal différé sur la motion de l'honorable député de Beaches (M. Young) portant sur le sous-amendement relatif au projet de loi C-130.

Convoquez les députés.

(Le sous-amendement de M. Young, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote n° 419)

POUR

Députés

Althouse	Gauthier	Nystrom
Angus	Gray	Orlikow
Axworthy	(Windsor Ouest)	Parry
Benjamin	Guilbault	Penner
Blackburn	(Saint-Jacques)	Pépin
(Brant)	Harris	Prud'homme
Blaikie	Heap	Riis
Broadbent	Henderson	Robichaud
Caccia	Hovdebo	Rodriguez
Cassidy	Isabelle	Rossi
Copps	Jewett	Skelly
de Jong	Kaplan	Tardif
Dewar	Keeper	(Richmond—Wolfe)
Epp	Langdon	Tobin
(Thunder Bay—	MacLellan	Waddell
Nipigon)	Malépart	Young—52
Foster	Manly	
Frith	McCurdy	
Fulton	McLaughlin	
Gagliano	Mitchell	
Garneau	Murphy	